



Communiqué de presse - Paris, le 19 janvier 2015

## 70 km/h sur le périphérique : un an après, la Ville et la Préfecture de police saluent un bilan positif

**Il y a un an, la vitesse des véhicules sur le périphérique a été abaissée à 70 km/h. Le premier bilan de cette mesure fait apparaître des retombées positives, tant sur le temps de parcours des automobilistes, que sur l'accidentologie et la pollution.**

Depuis la mi-janvier 2014, la vitesse sur le boulevard périphérique est limitée à 70 km/h, contre 80 km/h auparavant.

La mise en œuvre de cette mesure proposée par la Ville de Paris et soutenue par la Préfecture de police avait plusieurs objectifs : renforcer la sécurité routière, réduire les nuisances sonores et contribuer à la réduction de 10 % d'ici à 2020 des émissions polluantes du trafic routier à l'intérieur du périmètre constitué par l'A86.

Le premier bilan réalisé pour la date anniversaire de cette mesure démontre des retombées positives.

### Baisse significative des accidents

La nouvelle limitation à 70 km/h a permis une baisse significative des accidents et des blessés sur le périphérique en 2014, à rebours des évolutions constatées dans le reste de l'Île-de-France. Le nombre d'accidents a diminué de 15,5 % par rapport à 2013, s'établissant ainsi à son plus bas niveau depuis 10 ans. Cette tendance favorable se traduit aussi par une diminution du nombre de blessés (776 en 2014 contre 908 en 2013).

		Accidents	évol.	Tués	Blessés	évol.
Périphérique	2013	742		4	908	
	2014	627	<b>-15,5%</b>	7	776	<b>-14,5%</b>
Paris + petite couronne	2013	14392		127	16705	
	2014	14831	<b>+3,1%</b>	126	17127	<b>+2,5%</b>
Île de France	2013	18287		288	21586	
	2014	19226	<b>+5,1%</b>	312	22619	<b>+4,8%</b>

## **Conditions de circulation améliorées**

On constate également en 2014 une amélioration des vitesses moyennes de circulation, qui permettent une plus grande fluidité du trafic. En moyenne, aux heures de pointe du matin, la vitesse moyenne de circulation est passée de 32,6 km/h en 2013 à 38,4 km/h en 2014, soit une progression de 18%. Le soir, elle est passée de 30,3 km/h à 33,9 km/h, soit une hausse de 12%.

La vitesse rendue plus régulière entraîne une réduction de l'effet accordéon et facilite l'insertion des véhicules sur le boulevard périphérique. Les automobilistes bénéficient ainsi d'un gain de temps de parcours d'environ 15 % le matin et de 5% le soir.

## **Baisse des nuisances pour les 100 000 riverains**

Près de 100.000 personnes vivent à proximité du boulevard périphérique. Elles sont soumises à des nuisances sonores permanentes et à une pollution de l'air importante.

De jour, lorsque le trafic est dense, la baisse des phénomènes d'accordéon a permis de réduire considérablement les bruits de freinages et d'accélération. De nuit, lorsque le trafic est fluide, le passage à 70/km a permis de réduire les bruits de roulement des véhicules.

Les baisses de niveaux sonores constatées (-1,2 dB(A) la nuit, et -0,5 dB(A) le jour) sont équivalentes à ce qui pourrait être obtenu par une réduction de respectivement 25% et 10% du volume de trafic.

Cette mesure s'ajoute à la pose par la Ville de Paris d'un revêtement phonique (antibruit), déjà réalisée sur 10% du boulevard périphérique et qui sera étendue dès l'année 2015, en priorité à proximité des quartiers populaires. La préfecture de police quant à elle se charge de contrôler le bruit des véhicules deux-roues motorisés.

## **Des perspectives positives sur la réduction de la pollution**

Les études statistiques sur la baisse des émissions de polluants sont en cours. Il est toutefois reconnu que la baisse de la vitesse et la fluidification du trafic ont un impact positif mécanique sur les émissions de polluants.

Les riverains qui vivent ou exercent des activités à proximité du périphérique, les habitants, les utilisateurs des terrains de sport, mais aussi les conducteurs voient leur santé préservée d'autant.

L'amélioration de la qualité de vie des riverains et des usagers du périphérique sera aussi au cœur du grand plan de lutte contre la pollution, qui sera présenté en février au Conseil de Paris.

## **Lutte renforcée contre les infractions**

Le nombre d'infractions à la vitesse relevé par les radars vitesse fixes du boulevard périphérique a fortement augmenté depuis l'abaissement de la vitesse à 70km/heure. Pour l'ensemble de l'année 2014, 461 596 messages d'infraction (MIF) ont été relevés sur le périphérique contre 138 138 en 2013 (soit une multiplication par 3,5 environ). Cette hausse s'explique en partie par l'augmentation du nombre de radars installés sur le périphérique, de 7 à 16 entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 31 décembre 2014. En ne considérant que les seuls radars qui étaient installés sur l'ensemble de la période (6 radars au total), le nombre de messages d'infractions relevé a été multiplié par un peu plus de 2, passant de 40 805 à 88 424.

**Contacts presse :**

Mairie de Paris / Nadhéra Beletreche / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) / 01.42.76.69.41

Préfecture de police / bureau de presse / [ppcom@interieur.gouv.fr](mailto:ppcom@interieur.gouv.fr) / 01.53.71.28.73